

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30/08/2021

Présents (13) : Martine TABOURET-Catherine SAVERAT-Franck MOLINA-Stéphanie BOULIVAN- Régis TABOURET-Aimé BOULIVAN- Amandine GUYARD - Alexandra GIRARD-Damien QUERRY- Fabienne PEDOUX - Sandrine BOURGEOIS- - Didier ZAMPROGNO - Fabien RELAVE

Excusés (2) : Alexandra BREDY donnant procuration à Franck MOLINA
Cédric BLANCHARD

Les conditions de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales étant réunies, l'assemblée peut valablement délibérer. Conformément à l'article L.2121-15 dudit code, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Fabien RELAVE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Madame le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : la participation à la protection sociale du nouvel agent. Cette modification est adoptée à l'unanimité.

- **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 15 juillet 2021**

Le Conseil Municipal a pris connaissance du compte rendu du conseil municipal du 15 juillet 2021. Aucune remarque particulière n'est formulée.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

- **Subvention aux associations :**

Madame le Maire rappelle que tous les ans, possibilité est offerte aux associations de demander une subvention. Les dossiers sont alors examinés dans un premier temps par la commission finances, puis présentés en Conseil Municipal. Madame Le Maire rappelle qu'en outre, les associations bénéficient de la gratuité du prêt de la salle des fêtes et de la salle polyvalente. Cette année 3 associations ont demandé une subvention. Madame Le Maire présente les 3 demandes :

- L'amicale des Pompiers demande une subvention de 850 euros couvrant les frais d'assurance, demande récurrente et acceptée les autres années. Madame le Maire précise que la demande a été validée par la commission finances.
- Les amis du Lavoir demandent le remboursement des matériaux et autres matériels qui ont permis la mise en place de la passerelle au Fenouillet. Madame le Maire rappelle que cette association a pour vocation de réaliser des travaux dans la commune bénévolement. Elle rappelle la reconstruction du lavoir, le piquage des murs de l'Eglise, travaux qui ont d'ores et déjà été réalisés par l'association et qui ont permis à la commune de réaliser de substantielles économies. Pour les derniers travaux réalisés, la réouverture de chemin et la pose d'une passerelle au Fenouillet, des frais ont été engagés, frais facturés à hauteur de 1825 euros. L'association demande donc le remboursement de ces frais. Madame le Maire propose d'attribuer une subvention de 1850 euros qui correspond à la demande de l'association. La proposition a été validée par la commission finances.
- Le restaurant scolaire demande une subvention pour le fonctionnement, en raison de l'augmentation du coût repas par le prestataire, augmentation liée à l'application de la loi Egalim. Après examen des comptes, pour le moment, le bilan laisse apparaître un solde confortable, dû en particulier à l'absence de facturation des heures agents au restaurant scolaire, comme cela devrait se faire d'après la convention signée. Ce retard de

facturation est lié à l'absence de secrétaire de mairie. Madame le Maire propose donc d'apurer dans un premier temps les comptes ; elle rappelle également que le restaurant scolaire a toujours été soutenu par la collectivité et qu'il continuera d'en être ainsi, puisque c'est une compétence communale. La mairie s'engage donc, comme par le passé à être à l'écoute de cette association et de voter, dès que nécessaire une subvention. Cette proposition a été validée par la commission finances.

Suite à cette présentation, **le conseil municipal adopte à l'unanimité les propositions pour les trois demandes.**

- **Mise en location d'un logement**

Madame le Maire rappelle que le logement précédemment occupé par Madame Chavanel, est vacant depuis le départ de celle-ci. Des travaux étaient prévus et le retard d'arrivée du nouvel adjoint technique a décalé le début des travaux. Or une personne est venue visiter ce logement et souhaiterait éventuellement l'occuper. La question est de savoir si on le met en location, malgré les travaux non réalisés et d'en fixer le loyer. Après discussion, proposition est faite de proposer ce logement à la location, pour un loyer hors charges de 380 euros.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

- **Régime indemnitaire : modification suite à la demande de la Préfecture**

Madame le Maire rappelle la délibération du 23 juin 2016 par laquelle le conseil municipal avait décidé de l'instauration du RIFSEEP, régime indemnitaire de fonctions, de sujétions, d'expertise et d'engagement professionnel, délibération récemment modifiée lors du conseil municipal du 25 mai 2021. Le RIFSEEP est composé de deux parts : une part fixe (IFSE) liée aux fonctions et à l'expérience professionnelle et une part variable (CIA) liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Madame le Maire rappelle que lors de la délibération du 23 juin 2016, le CIA n'avait pas été instauré. Or, par courrier du 30 juillet, Madame la Préfète a rappelé que le versement du CIA n'est pas facultatif à titre collectif, et que de ce fait, il ne peut être prohibé de façon générale et absolue.

Profitant de l'évolution du tableau des emplois de notre commune, Madame le Maire propose donc une nouvelle délibération qui fixera toutes les dispositions du RIFSEEP pour l'ensemble des agents éligibles de la commune.

Cette délibération annule et remplace les précédentes.

Lecture est faite du nouveau texte instaurant le RIFSEEP dans ses deux composantes : l'IFSE et le CIA.

Le conseil adopte ce nouveau texte à l'unanimité.

- **Contrat de travail du nouvel adjoint technique territorial**

Madame le Maire rappelle l'arrivée pour le 6 septembre de notre nouvel adjoint technique. Elle précise que Monsieur MAISSON intègre la fonction publique et sera donc stagiaire pendant un an avant d'être titularisé. Elle rappelle que comme le précise la loi, il sera intégré dans l'échelle de rémunération d'adjoint technique territorial avec la moitié de l'ancienneté acquise dans le privé.

Information non soumise à vote

- **Contrat de travail de la nouvelle adjointe d'animation**

Madame le Maire rappelle que, suite à l'augmentation des effectifs à l'école et à l'ouverture d'une cinquième classe, le conseil a adopté la création d'un poste d'adjoint d'animation lors du conseil du 25 mai 2021. Madame le Maire informe que Madame Sophie TALVAT a été embauchée pour un an sur ce poste et qu'elle prendra ses fonctions à partir du premier septembre. Comme cela avait été décidé, le temps de travail sera de 20h hors vacances scolaires.

Information non soumise à vote

- **Modification du tableau des emplois**

Madame le Maire rappelle que la secrétaire générale de la commune est en arrêt maladie depuis 7 mois et est prolongée jusqu'au 19 novembre. Il n'y a pas d'intérimaire compétente (nous venons de l'expérimenter depuis ces 7 mois) du fait de la spécificité de la tâche. A ce jour, il n'y a personne en mairie. Il est donc proposé d'anticiper l'embauche d'une secrétaire de mairie titulaire qui prendra la suite de la secrétaire en titre lors du départ à la retraite de cette dernière.

Elle propose également de prolonger d'un mois le contrat de l'agent qui a assuré l'entretien du village durant les deux mois d'été, pour épauler notre nouvel agent le premier mois. Pour cela elle propose la création d'un poste d'adjoint technique polyvalent.

Ces deux propositions sont adoptées à l'unanimité.

- **Participation à la protection sociale de l'adjoint technique territorial**

Madame le Maire rappelle qu'en septembre 2012, le Conseil Municipal a décidé de participer financièrement, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents et de verser une participation mensuelle à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée.

La participation est versée directement à l'agent ; elle est fixée à la moitié de la cotisation actuelle de chaque agent.

Il convient donc de rajouter Philippe MAISSON, nouvel adjoint technique territorial à la liste des agents qui pourrait être adhérent, s'il le décide, à compter du 6 septembre 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h58

Prochain conseil : le 7 octobre à 20h

Le Maire, Martine TABOURET

